

ASSURANCES PRO



**2023, une nouvelle ère qui débute
en matière d'assurance
professionnelle**

**A compter de l'été 2023, GÉNÉRALI
va progressivement occuper l'espace
qui était jusqu'à lors celui d'AXA,
s'accompagnant d'une véritable
évolution de l'offre d'assurances
professionnelles pour le meilleur
des SCA de la fédération**

Un partenaire historique et expert

Depuis plus de 50 ans, la FFESSM entretient un partenariat des plus constructifs avec le cabinet Lafont Assurances et, par son intermédiaire, aujourd'hui avec des compagnies reconnues. Grâce aux échanges permanents entre les différentes entités et à la grande disponibilité et l'écoute de notre partenaire

Courtier, les produits proposés par ce dernier aux membres de la fédération sont aujourd'hui les plus performants sur le marché de la plongée, y compris ceux dédiés aux pros.

Des produits dédiés aux pros

Dans la palette des produits proposés par le cabinet Lafont Assurances, figurent bien sûr ceux qui sont de nature à satisfaire aux obligations légales d'assurance des professionnels, comme la RC moniteur, la RC structure et les RC des clients, mais également de nombreux autres produits optionnels et évolutifs qui vont permettre à chacun de tailler sur mesure une assurance adaptée à ses besoins : Multirisque Professionnelle (un seul contrat tout-en-un comprenant 5 garanties* pour protéger les biens et les activités : RC Pro SCA, RC des dirigeants, Protection Juridique Pro, Dommages aux biens de locaux*, Tous Risques Matériel en tous lieux monde entier), navires supports de plongée (plaisance et utilisation commerciale), véhicules, remorques, voyages, complémentaires plongeurs et moniteurs, santé et prévoyance des salariés, ...).

Au-delà des contrats spécifiques à la plongée, le cabinet Lafont Assurances propose également aux pros et à leurs clients plongeurs, des solutions adaptées pour la complémentaire santé (par exemple incluant le remboursement des frais d'optique pour un masque de vue), et des solutions d'assurance de prêts (personnels et professionnels).

Une offre élargie

Le contrat multirisque qui va vous être proposé est construit sur 5 axes principaux que vous déclinez selon vos choix :

- La RESPONSABILITÉ CIVILE PRO : c'est le fer de lance du dispositif et une contrainte légale dans le code du

sport pour les structures commerciales. Ces garanties couvrent aussi bien les personnes qui encadrent que les pratiquants présents dans la structure. Les activités de plongée subaquatiques de loisirs sont bien évidemment couvertes, mais dans la nouvelle offre sont également prévues des activités complémentaires pour 20 % du chiffre d'affaires (location de vélos, canoés, kayaks ou paddles, la natation ou certaines activités de travaux sous-marins ...).

- La RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS(*) : indispensable pour couvrir les risques liées aux procédures civiles et pénales engagées fréquemment à l'encontre des dirigeants d'entreprise et des salariés bénéficiant d'une délégation de pouvoir.
- La PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE : il s'agit tout à la fois d'une offre de conseils et de service (informations juridiques, aide à la prise de décision, recherche d'une solution amiable) que d'une prise en charge de frais d'expertise, d'huissier et de d'avocat.
- Les dommages aux LOCAUX PROFESSIONNELS* : les garanties de base visent les risques d'incendie, explosion, événements climatiques, catastrophes naturelles, dégâts des eaux et sont complétés selon les choix de l'exploitant par les risques en option (vol, détériorations, bris de glaces ...).
- Les dommages aux MATÉRIELS DE PLONGÉE : sont visés par ces garanties aussi bien les équipements de plongée (PMT, combinaisons, gilets, détendeurs, bouteilles ...) que les instruments, l'éclairage, les accessoires, la bagagerie, la matériel photo et vidéo et le matériel de bureautique et d'exposition.

Ensuite chaque contrat peut être individualisé et adapté en intégrant dans le même contrat multirisque d'autres garanties accessibles en option (automobiles, bateau, remorques, risques météo, santé, prévoyance ...).

() Sous réserve de votre mode d'exercice juridique et de votre situation géographique.*

Une offre de conseils personnalisés

Pour assurer la transition d'un contrat actuel chez AXA vers un nouveau contrat chez GENERALI, ou pour la souscription d'un nouveau contrat, deux étapes d'accompagnement sont mises en œuvre, gratuitement par notre partenaire assureur le cabinet LAFONT :

- **Le RECUEIL DE DONNÉES** : pour cerner aux mieux vos besoins il faut vous connaître. Ce document de recueil de données qu'il va vous être demandé de renseigner est indispensable à cette démarche d'identification de vos risques pour pouvoir vous proposer l'offre multirisque la mieux adaptée. Il faut sacrifier au renseignement précis et honnête des différents rubriques du formulaire pour pouvoir ensuite obtenir des conseils au plus près de vos attentes.
- **L'ENTRETIEN INDIVIDUEL** : les conseillers spécifiques du cabinet Lafont prennent contact avec vous par téléphone ou visio (tout au long de la saison et au gré des échéances anniversaires de vos contrats actuels) et réalisent un véritable entretien en profondeur, sur la base du recueil des données, pour vous établir la meilleure proposition de contrat multirisque, au meilleur tarif.

Des tarifs privilégiés

Grâce à la négociation de contrats affinitaires, la FFESSM a obtenu de ses partenaires assureurs qu'ils proposent les meilleurs contrats aux tarifs les plus compétitifs et

équilibrés. Impossible de trouver mieux sur le marché de la plongée, à qualité équivalente.

Par contre, dans cette stratégie d'individualisation des contrats et des garanties, plus de tarification type. Chaque contrat fera l'objet d'une étude approfondie et une fois affinée la prise en compte de vos besoins émergeant au travers du recueil de données et de l'entretien et de vos choix finaux de garantie, une proposition tarifaire individuelle vous sera proposée.

Attention aux faux semblants

Pour comparer des offres dans le domaine des assurances, il ne faut pas se contenter de regarder la tarification, même si celle-ci est importante, mais comparer les définitions et les garanties.

Ainsi il ne faudra pas confondre une RC moniteur pro attachée à une seule personne et à son activité individuelle, avec une véritable RC Pro structure qui couvre l'ensemble des risques du centre de plongée (quelle que soit sa forme juridique), y compris ceux incombant aux moniteurs et clients présents dans la structure, que ces derniers soient licenciés ou pas.

Il faut également comparer les capitaux garantis, les franchises et les exclusions, notamment en s'intéressant aux conditions générales et pas seulement les conditions particulières du contrat proposé.

Un espace dédié aux assurances pros

Fort de son engagement permanent aux côtés de la FFESSM, le cabinet Lafont Assurances a créé et mis en ligne un espace internet spécifiquement dédié à l'information des

professionnels membres de la fédération ... mais aussi de ceux qui envisagent de le devenir. Dans cette logique de transparence, vous trouverez sur ce site les explications et notices des différents contrats proposés par l'assureur, ainsi que les tarifs appliqués, tout comme les procédures de souscription et un espace client.

L'Espace dédié aux pros : www.ffessm.lafont-assurances.com